

## Composteurs de jardin à 20 ou 30 €

Vous avez toujours la possibilité de vous procurer un composteur de jardin à tarif préférentiel par l'intermédiaire du SMIRTOM du Vexin.

**N'hésitez pas ! C'est le meilleur des amendements organiques** pour vos cultures, et il vous permet **de réduire à la source les déchets à traiter.**

Pour plus d'informations, reportez-vous à la page 4.



édito



Gargenville a dû se conformer à la législation actuelle et adhérer à un syndicat pour la collecte et le traitement de ses ordures ménagères.

Après une étude approfondie des différents syndicats susceptibles de gérer au mieux la collecte et le traitement, le SMIRTOM du Vexin a été retenu. Ce dernier propose la collecte des ordures ménagères une fois par semaine, ainsi que l'instauration d'une collecte sélective des emballages ménagers (également hebdomadaire). Ce service s'accompagne d'une distribution gratuite aux habitants de trois bacs de tri.

La mise en place de la collecte sélective a été initiée par les ambassadrices du tri, dont la venue a été très appréciée par la commune, pour leur compétence et leur disponibilité. L'exposition qu'elles ont pilotée a été un succès auprès des scolaires.

Le tri a pour but de diminuer la quantité d'ordures ménagères à incinérer ou enfouir et de récupérer ce qui peut être recyclé (bouteilles plastiques, petits cartons, verres et journaux). Il est aussi indispensable de comprendre la nécessité d'effectuer le tri avec soin et méthode : le simple mélange d'ordures ménagères avec les déchets triés entraîne le refus du camion et donc, un surcoût.

Bien que le coût de la collecte et du traitement proposé par le SMIRTOM soit un des moins chers, celui-ci va dorénavant être supporté directement par les habitants, sous forme de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ajoutée sur la feuille d'impôts fonciers. C'est particulièrement vrai pour Gargenville, où cette taxe est instituée pour la première fois. Restait le problème des déchets verts, dont la collecte n'est pas assurée. Outre la déchetterie, une bonne solution consiste à acquérir un composteur que le SMIRTOM propose à des tarifs très attractifs.

Jean Nicolle, Maire-Adjoint de Gargenville  
Vice-Président du SMIRTOM du Vexin

## Sommaire

- Rappel des consignes de Tri p.2 et 3
- Collecte des bacs sélectifs p.4
- L'opération compostage continue p.4

# Le SMIRTOM du VEXIN a accueilli les communes de Gargenville et de Boissy L' Aillerie. Elles participent depuis mi-mars à la collecte sélective.

## Profitons de cette occasion pour rappeler quelques consignes



La collecte sélective : un projet dont la réussite dépend de la participation de tous.

### Consigne n°1

Chaque habitant est un producteur de matières premières recyclables pour les industriels qui ont des contrats de reprise avec le SMIRTOM du VEXIN, dans le cadre d'une charte de qualité.



#### Retenons

› Je jette uniquement dans mes bacs les produits demandés par les industriels. (cf. guide de tri)



### Consigne n°2

**Quels sont les plastiques que je peux jeter dans le bac jaune ?**

Uniquement les **bouteilles** (exemples : eau minérale, jus de fruit, bouteille de lait) et les **flacons** (exemples : produits d'hygiène et d'entretien) **en plastique**.



#### Retenons

› Je jette dans mon bac jaune les bouteilles et les flacons en plastique avec les bouchons.





## Consigne n°3

Quels sont les cartons que je peux jeter dans le bac jaune ?

Uniquement les cartons-cartonnettes d'emballage qui accompagnent nos produits de consommation courante.



### Retenons

› Ces cartons représentent la moitié des emballages du bac jaune. Ils rapportent 297 € / tonne (1950 F / tonne).

## Consigne n°4

Que puis-je jeter dans mon bac bleu ?

Uniquement les journaux, magazines et prospectus.



### Retenons

› Je jette uniquement dans mon bac bleu les journaux, magazines et prospectus, après avoir ôté les blisters (les films plastiques enveloppant les magazines).

## Consigne n°5

Je ne jette pas dans le bac jaune les bouteilles d'huile, les petits emballages en plastique, les barquettes en polystyrène, les sacs et films en plastique...

Je ne jette pas dans le bac bleu les blisters, les enveloppes, les papiers-courriers, les bottins et les livres.



### Retenons

› Si j'ai un doute sur un emballage, je le jette dans la poubelle d'ordures ménagères.  
Toute erreur non détectée à la collecte, qui doit être éliminée en centre de tri, entraîne un surcoût.

Actuellement, nous avons encore :

- > 15% d'erreurs sur les produits jetés dans le bac jaune
- > 8% d'erreurs sur les journaux-magazines



Mais dans l'ensemble, nous sommes bons !

En 2003, maintenons la performance à 90 kg par habitant et par an.  
Fixons-nous comme objectif de diminuer le taux d'erreurs de 3%.

# Collecte des bacs sélectifs avec 2 camions différents

Depuis quelques mois, la **collecte sélective** est effectuée par **2 camions différents**.

- les **Bacs jaunes et bleus** sont collectés ensemble par un **camion bi-flux**. Un camion bi-flux possède 2 caissons bien séparés : un caisson destiné aux emballages du bac jaune et un autre aux journaux-magazines.
- le **Bac vert** est collecté par un **camion différent, mono-flux**.

Les **horaires de ramassage** sont donc **modifiés**.

Il est **indispensable de présenter vos bacs la veille du jour de collecte** et de les laisser sortis toute la journée du ramassage.



## Quelques conseils des ambassadrices

- **Tassez vos emballages dans le bac jaune** pour gagner de la place. Cela n'empêche pas leur recyclage.
- **N'empilez pas les différents matériaux les uns dans les autres** (par exemple une bouteille plastique dans un baril de lessive).

Au centre de tri, les agents de tri n'ont pas le temps de les séparer. Ces emballages partent alors en refus et sont incinérés, au lieu d'être recyclés.

# L'opération compostage continue...

La **belle saison** arrive, ainsi que **l'heure du jardinage**. De nombreux habitants se sont déjà équipés de composteurs de jardin. **Et vous ?**

Le SMIRTOM du Vexin engage une **nouvelle campagne de promotion**, en proposant des **composteurs individuels à des tarifs très intéressants** : nos partenaires financiers apportent une contribution financière qui correspond à 50% du coût réel des composteurs.

Vous pouvez vous les procurer en remplissant un **bon de commande, dans votre mairie**, au prix unitaire de :

- 20 € pour le **modèle plastique**, d'une capacité de **300 L**
- 30 € pour le **modèle bois**, d'une capacité de **600 L**

Pour plus d'informations, les 2 modèles de **composteurs** sont **en exposition** dans les **mairies** pouvant les accueillir (renseignez-vous auprès de votre mairie).

C'est le moment de vous en procurer un. N'oubliez pas que le **compostage individuel est une action concrète en faveur de l'environnement**. Il vous permet également d'**obtenir un amendement de qualité**.



**Vous avez des questions, des suggestions, des expériences à nous faire partager. La feuille du tri vous donne la parole. Ecrivez-nous ou contactez-nous !**



La feuille du **tri**

SMIRTOM du Vexin,  
4 rue Beaudouin 95450 VIGNY  
tél. : 01.30.39.28.10 fax : 01.30.39.22.05  
e-mail : smirtomduvexin@caramail.com